

PROCES VERBAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 1 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, WOUTERS Christian, CHERON Yves, PICHON Jocelyne.

ABSENTS EXCUSES : LASKOWSKI Florian, LAFOND Jérémy (pouvoir donné à PARNIERE Jean-Claude), MARQUES Françoise, BUTET Ludovic

ABSENT : BADIN DE MONTJOYE Morgan

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 20 MAI 2022

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Jocelyne PICHON

Rappel de l'ordre du jour :

- Dossiers travaux pour demandes de subvention DETR (rechargement routes, création MAM)
- Effondrement route carrefour bourg (devis)
- Point sur les travaux réalisés ou en cours
- Achat tracteur
- Prévision ligne de trésorerie
- Reprise de concessions dans le cimetière : compte-rendu de réunion avec le cabinet ELABORD
- Demande d'un concessionnaire pour la reprise d'une concession au cimetière
- Fusion SIAEP Boussac-Gouzon
- Ecole : point sur la rentrée scolaire
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- Informations : passage course cycliste 'routes creusoises', prévision réunion présidents des associations soumanaises, assurance santé)
- actualisation du traitement de la secrétaire de mairie
- Compte-rendu des réunions de Creuse Confluence (valeurs locatives, école, économie..)
- Questions diverses

Demande de subventions DETR

Mr Le Maire fait savoir que les dossiers de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) devront être déposés au plus tard le 1^{er} novembre :

- un dossier pour le rechargement des routes (Châtres, Le Mazurier, Châteaux) sera déposé, des devis ont été demandés ;
- la procédure de reprises de concessions abandonnées ne semble pas pouvoir bénéficier de subvention, la Sous-Préfecture a été interrogée mais n'a pas apportée de réponse à ce jour ;
- création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : le projet est à l'étude et le dossier ne pourra être déposé qu'en 2023.

Mr Le Maire souligne l'insuffisance des dotations DETR ; une prochaine réunion avec le sous-préfet d'Aubusson sera, une nouvelle fois, l'occasion d'exprimer les inquiétudes des élus et d'exiger des réponses appropriées de la part de l'Etat.

Travaux carrefour bourg

Mr Le Maire fait part des travaux à réaliser en urgence Rue E. Romaine concernant l'effondrement de la route à l'emplacement de l'ancienne canalisation d'assainissement. Les travaux étant à la charge de la commune, le devis de l'entreprise Colas s'élève à 6 975 € TTC ; les membres présents valident le devis. Les travaux seront réalisés dès réception de l'arrêté de permission de voirie du Conseil Départemental.

Point sur les travaux réalisés ou en cours

Intervention de Noël PARIS faisant un point sur les travaux :

- les travaux de rechargement routes (environ 6 kms) : toutes les routes prévues ont été réalisées fin juillet pour un montant total de 221 848.80 € TTC ;
- des travaux côté Nord de l'église ont été réalisés par les employés communaux : construction d'un petit muret, pose de pavés, des châteaux seront posés ;
- les travaux d'enduit de la mairie commenceront à la fin du mois ;
- travaux d'assainissement à Montebras (Les Maisons Rouges) ainsi que des travaux dans le village de Montebras (création de 2 fossés, pose de canalisations...) ;
- travaux de réalisation d'une plate-forme aux ateliers pour déposer les matériaux ;
- commande de 2 volets roulants pour un des logements au-dessus de l'école à l'entreprise Grosfillex de Guéret.

Ouverture ligne de trésorerie

Mr Le Maire fait part de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France, d'un montant de 70 000 €, sur un an, au taux de 1.763 % qui permettra d'attendre le versement des subventions.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 2022/23 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Achat tracteur

Mr Le Maire fait savoir que l'un des tracteurs nécessite d'importantes réparations et qu'il est préférable de le réformer et de le remplacer. Il porte à la connaissance des membres présents qu'il est possible d'acquérir, au prix de 17 000 € nets, un tracteur de marque Renault, 90 CV, mis en circulation en 2004, appartenant à Mr Jean-Pierre Ruthon domicilié à Boussac.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 2022/24 portant sur l'achat d'un tracteur.

Délibération modificative n° 2022/25

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

	Achat	Budgété 2022	Augmentation crédits	Diminution crédits
C/2182 - Achat tracteur	17 000 €	15 000 €	C/2182 – achat tracteur + 2 000 €	C/2158 – matériel/outillage - 2 000 €

Cimetière : reprise de concessions abandonnées

Intervention de Christian WOUTERS.

Il présente à l'Assemblée le relevé de toutes les concessions et les plans confectionnés.

Une nouvelle réunion a eu lieu le 5 septembre avec Mme Cossard, déléguée régionale du groupe ELABOR et la commission, au cours de laquelle a été mis en évidence la complexité de cette procédure et les risques encourus en cas de litiges. Pour ce faire, Mr Le Maire présente le devis du cabinet ELABOR qui s'élève à la somme de 19 047 € HT regroupant la restructuration du cimetière, la procédure de reprise des tombes abandonnées, la fourniture du logiciel et le suivi juridique pendant 3 ans avec possibilité de paiement sur 3 budgets.

Après discussion et devant la difficulté de la procédure, l'Assemblée opte pour travailler avec le groupe ELABOR et valide le devis.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 2022/26 portant sur le devis du groupe ELABOR pour la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Reprise d'une concession

Mr Le Maire fait savoir que Robert Chezeau, domicilié à « La Chassagne » dispose d'une concession, répertoriée sous le numéro 645, libre de tous corps, et souhaite la rétrocéder gratuitement à la commune. Les membres présents donne tous pouvoirs à Mr Le Maire pour signer les documents nécessaires à la régularisation.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 2022/27 portant sur la reprise de la concession n° 645.

Fusion SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable) Boussac/Gouzon

Une réunion a eu lieu le 3 août avec les représentants du SIAEP DE GOUZON, du SIAEP DE BOUSSAC, des Communes d'Evaux-Les-Bains, de Chambon-sur-Voueize, de Budelière, le SIAEP des 2 sources, ainsi que la Sous-Préfecture de la CREUSE et la DGS de Guéret.

Intervention de Christian WOUTERS, délégué au SIAEP :

1/ Fusion SIAEP de Gouzon et de Boussac

Le processus de fusion des deux syndicats se poursuit par l'arrêté préfectoral du 13 Juillet dernier pour lequel chaque commune concernée est maintenant appelée à voter.

Le périmètre : le périmètre de la fusion intègre les deux SIAEP de Gouzon (18 communes) et de Boussac (14 communes) mais également le SIAEP d'Evaux-Chambon-Budelière qui est en voie de dissolution et dont chacune des 3 communes a délibéré pour intégrer le SIAEP de Gouzon et ainsi rejoindre la nouvelle entité au 1er Janvier 2023. Les deux communes de Pionnat et de Saint-Hilaire la Plaine, constituant le Syndicat des Deux Sources, qui se sont prononcées tardivement, rejoindront la nouvelle entité au 1er Janvier 2024, si elles confirment leur souhait courant 2023.

Les objectifs de la fusion : développer les synergies déjà largement engagées entre les syndicats et constituer une entité pérenne dédiée exclusivement à la gestion de l'eau potable dans le contexte de transfert de cette compétence vers la communauté de communes. En effet, suivant la loi Notre, la compétence de gestion de l'eau doit être transférée au niveau de la Communauté de Communes au plus tard le 1er Janvier 2026. Si rien ne change, le SIAEP de Boussac devrait voir sa gestion reprise par la Communauté de Communes. Du fait de la fusion avec Gouzon qui intègre Jalesches, hors Creuse-Confluence, le Syndicat fusionné pourra être maintenu.

Autres dossiers en cours sur le sujet de la gestion de l'eau :

2/ Transfert de compétences vers la Communauté de Communes Creuse-Confluence.

En parallèle du processus de fusion ci-dessus, le transfert de compétences vers Creuse-Confluence est également à l'étude. En terme de délai, la date visée est le 1er Janvier 2024 pour bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau. En terme de périmètre, il resterait plusieurs communes de Creuse-Confluence qui font partie d'autres syndicats comme le syndicat de la Rozeille (Chambonchard, Saint-Julien le Genête, Tardes, Saint-Julien le Chatel), le syndicat de Saint-Loup Saint-Chabrais (Saint-Loup, Pierrefitte) et le syndicat de la Région d'Ahun (Cressat, Vigeville). Comme ces syndicats s'étendent au-delà de Creuse-Confluence, le transfert se traduira essentiellement par le remplacement des Conseillers Municipaux par des Conseillers Communautaires.

3/ Création d'un Syndicat Départemental

Pour gérer à la maille du département la production d'eau potable et les interconnexions entre les différentes entités, seule solution pour sécuriser l'approvisionnement, la création d'un Syndicat Départemental est également à l'étude. Dans ce cadre, la candidature du SDEC a été retirée. Les syndicats existants seraient maintenus pour la distribution aux abonnés et la facturation.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 2022/28 : la fusion entre les SIAEP de Gouzon et Boussac est approuvée.

Ecole :

Sandrine TILLEUL fait un point sur les effectifs à la rentrée :

Pour l'école de SOUMANS :

2 TPS+ 4 PS+14 MS pour Virginie Mouret

10 GS + 7 CP pour moi (dont 5 nouveaux non présents en 2021/2022) pour Angélique Dabiton

Pour l'école de Bord St Georges :

13 CE1 + 5 CE2 pour Céline Ylzer (en congé maternité, actuellement remplacée par Léa Augendre)

Pour l'école de Lavaufranche :
9 CM1+13 CM2 pour Audrey Desgirauds

Total actuel : 77

2 TPS sont prévues en janvier

Budget

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents qu'il est possible de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2023 la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 qui a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux et qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales doit intervenir au 1^{er} janvier 2024.

Accord de l'Assemblée pour opter, au 1^{er} janvier 2023, pour la nomenclature budgétaire et comptable M57.3

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération N° 2022/29 : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Rémunération de la secrétaire de mairie :

Le maire propose aux élus d'actualiser la rémunération de la secrétaire de mairie.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 2022/30 : revalorisation de la rémunération.

Informations :

- Noël PARIS informe l'Assemblée que le contrat de Eric Ripon a été renouvelé 2 fois pour 1 mois prenant fin au 30 septembre ; il a donné entière satisfaction ;
- Passage course cycliste 'routes creusoises' le 24 septembre à Soumans (Montebras, Bobenoire, Le Mazurier, Bellefaye) ;
- Prévision réunion des présidents des associations soumanaises : fixée au 7 octobre ;
- Assurance santé : Mme Desmaison a prospecté dans tous les villages, elle a eu quelques contacts et propose de faire une réunion publique.

Questions diverses

- Demande d'achat de terrain à l'Etang

Maryse Meunier demande à acheter la partie du chemin communal passant devant chez elle. Avant de se prononcer, les conseillers souhaitent voir sur place ; une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

- Hôpital de Montluçon

Mr Le Maire fait part du rassemblement du 17 septembre devant l'Hôpital de Montluçon pour la défense du service de pédiatrie et d'un service de qualité pour la population. Chaque conseiller est invité à participer à ce rassemblement.

Intervention de Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

Vu le nombre croissant d'enfants fréquentant le ramassage scolaire au Village de l'Eveil, il serait utile de placer un abris-bus à l'entrée.

Intervention de Anne-Marie MOUSSON

Il serait opportun d'installer, au centre de certains villages, des petites pancartes directionnelles mentionnant les numéros des maisons.

Compte-rendu des réunions de Creuse Confluence

- Commission développement économique :

Mr Le maire fait un point sur les dossiers étudiés lors de cette commission.

- CDVL (Commission Départementale des Valeurs Locatives)

Mr Le Maire, vice-président de cette commission, informe le conseil municipal des résultats de ses travaux qui se sont achevés le 13 septembre dernier.

- Projets

Intervention de Noël PARIS sur les projets en cours à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 21 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
J. PICHON